



Plainte pour violence aggravée sans itt sans attestation médicale

Par **jennifer**, le **30/12/2011** à **09:17**

Bonjour,

il y a un an mon conjoint c'est mal garé ce qui a bloqué la circulation d'un transport en commun. il s'était arrêté pour aller manger un sandwich pour la pause, il se rend compte qu'il gêne donc il va de bonne fois pour enlever son auto, sur place il y avait 3 agents contrôleurs de bus de ville !

un agent se montre virulent avec mon conjoint et lui demande dans un premier temps de dégager le véhicule, alors il monte et démarre son véhicule et dans un deuxième temps l'agent change subitement d'avis, lui demande en fait de descendre car la fourrière vient enlever le véhicule.

mon conjoint lui demande d'arrêter car il veut dégager la gêne pour la circulation, mon homme demande même à ses collègues de calmer l'agent et de le laisser se garer plus loin mon conjoint fait mine d'accélérer pour qu'il s'enlève de sa portière!

il revient 5 bonnes minutes après mais plus personne sur les lieux.

par contre convocation au commissariat pour une plainte à son encontre pour violence aggravée.

cet homme a priori n'a pas ITT, pas d'attestation médicale car il a dit qu'il avait eu mal au genou lors de la confrontation sauf que rien ne prouve qu'il a eu un bleu au genou.

il s'agit pour moi d'un abus de pouvoir car cet homme profite de son assermentation.

ces deux collègues ce porte témoins de cet acte, normal car il s'agit du chef ils ne vont pas aller contre leur chef!

mon conjoint risque quoi ???

merci d'avance